

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de CHAMPEY  
Séance du 13 Avril 2022

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-SAÔNE

Date de la convocation:  
07/04/2022

Date d'affichage:  
28/04/2022

Nombre conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

**Présents :** **Présents :** MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG -  
Mmes DAVID - GENTER - DESGRANGES – MM. HASENFRATZ - KUNTZ – PRADA  
PRADA – Mmes. RAIBER – VUILLEMOT ;

**Absents :** M. HENRY Jean-Pierre, Mme NINI Angélique, M. THIEBAUD Pierre

Mr HENRY Jean-Pierre a donné procuration à Mme DAVID Emmanuelle

Mr THIEBAUD Pierre a donné procuration à Mr DUVERNOY Pierre

Mme NINI Angélique a donné procuration à Mme VUILLEMOT Céline

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

## 1- Vote des taxes locales 2022

Le conseil municipal statuant sur les taux à fixer pour 2022, concernant les deux taxes directes locales relevant de sa compétence, après en avoir délibéré, et afin d'établir le budget primitif 2022, décide 14 voix pour et une contre, de fixer ces taux à savoir :

Taxe foncier bâti taux 32,11 %

Taxe foncier non bâti taux 33,10 %

Ce qui donne un produit communal attendu de : 116 521 €.

dont - 32 965 € de FNGIR

- 2 005 € d'allocations compensatrices

- 862 € de taxe d'habitation

## 2 – CDD pour l'école primaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de la mise en place d'un CDD de 2 mois jusqu'aux grandes vacances, à raison de 32 h / semaine pour Mme BRELINSKI pour aider à l'école primaire et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet

## 3 – Mission de maîtrise d'œuvre VRD au cabinet Delplanque le lotissement « Sous l'Étang »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et une abstention décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre VRD (Voiries et Réseaux Divers) du lotissement communal « Sous l'Étang » pour les travaux de viabilisations primaires au cabinet Delplanque Meunier d'Héricourt pour un coût estimatif de 11 700 € HT et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet.

## 4 – Extension du réseau de chaleur pour 16 habitations

Après avoir entendu la proposition du bureau d'études FLUIDYS et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de confier la mission d'étude et de maîtrise d'œuvre au bureau d'études FLUIDYS de Quincey pour l'extension projetée du réseau de chaleur de la chaufferie de Champey (pour environ 16 logements) pour un montant estimatif de 17 324 € HT soit 20 788,80 € TTC (calculé sur la base de l'estimation des travaux évalués à 310 000€) et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet.

## 5 – Nouveaux tarifs de la salle des fêtes pour des locations à but lucratif.

Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer de nouveaux tarifs de location de la salle communale de la Grande Fontaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour des locations à but lucratif à la 1/2 journée .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les nouveaux tarifs suivants applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Une séance par semaine	500 €/ an	125 € / trimestre
Une séance tous les 15 jours	250 €/ an	62,50 € / trimestre

Le paiement peut être fait à l'année ou par trimestre.

Le règlement de location validé par la délibération du 14 avril 2015 reste inchangé.

## 6 – 1 : Assiette, coupes et dévolution année 2022

En raison d'aménagements urgents sur les CAPTAGES de sources de la commune, il a été demandé de compléter l'état d'assiette des coupes, déjà approuvé pour l'année 2022. Considérant l'avis de la commission forêt formulé lors de sa réunion du 07 avril 2022, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve l'état d'assiette complémentaire des coupes 2022 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites et autorise le Maire à signer tout document afférent.

### 6.1.1 Vente coupes et produits de coupes des parcelles comme suit :

En ventes groupées, par contrat d'approvisionnement

Résineux	Grumes	Petits bois	Bois énergie
	45-46-48-49	24-45-48-49	45-46-48-49
Feuillus	Grumes	Trituration	Bois énergie
	Ess.: CHX- Rx	Résineux	Résineux

### 6.1.2 Délivrance à la commune pour sa chaufferie :

Les coupes des parcelles : 24-45-46-48-49 (essences feuillues uniquement)

Mode de mise à disposition	Bord de route
Parcelles	Houppiers, perches et brins feuillus (Chê, Aul., Tre.; Hêt., Cha.) qui seront façonnés par un ETF.

## 6 – 2 : Contrat approvisionnement ONF

Le Conseil Municipal de CHAMPEY donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux (Sapin – Epicéa), pour un volume prévisionnel annuel de 700 m<sup>3</sup> et charge l'ONF, le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. A cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ce mandat.

## 7 – Réfection de la toiture de la Mairie.

Suite au devis de l'entreprise LAURENT d'Arcey pour remplacer les fenêtres de toit et tuiles cassées du toit de la mairie pour 1620 € HT soit 1944 € TTC, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier à l'entreprise LAURENT d'Arcey les travaux et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet.

## 8 – Achat de couchages pour l'école maternelle.

Suite au conseil d'école du 25 mars 2022 où l'institutrice de maternelle a souhaité le remplacement des couchages actuels de l'école par du matériel plus moderne ayant un entretien facilité répondant mieux aux conditions d'hygiène requises actuellement et suite au devis de l'UGAP présenté par Mr le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition à l'UGAP de 15 nouveaux couchages et draps pour la classe de maternelle pour un montant de 777,60 € TTC et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet.

## 9 – Réfection de la voirie rue du Tronchet.

Le Maire présente au Conseil Municipal 2 devis concernant la réfection de la voirie du chemin du Tronchet sur 300 mètres du carrefour du bas après les fermes jusqu'au chemin de la ferme du Haut du Mont :

- Société Nouvelle Haute-Saônoise de Villersexel pour 13 192 € HT soit 15 126,40 € TTC
- Justin GAMET de Marast (70) pour 11 420,40 € HT soit 13 704,48 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de confier les travaux à l'entreprise Justin GAMET de Marast (70) moins disante pour 11 420,40 € HT soit 13 704,48 € TTC et autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet.